

Mot de passe : B3Z8Q

La gendarmerie, sentinelle des biens communs et acteur de l'éthique mondiale.

Présentation

Élève-officier de l'Académie militaire de la gendarmerie nationale, j'ai souhaité me pencher sur un sujet transversal, interrogeant la capacité d'adaptation d'une institution séculaire face aux défis contemporains. La Gendarmerie nationale, par son ancrage historique et son rôle central dans la sécurité publique, se trouve en première ligne pour défendre des biens communs fondamentaux : la protection de l'environnement, le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine, ainsi que la préservation de l'État de droit et de la démocratie.

Cette étude vise ainsi à mettre en lumière comment la gendarmerie s'illustre comme un levier d'action majeur pour la France dans la construction d'une éthique mondiale fondée sur ces valeurs universelles. En m'appuyant sur des exemples concrets et une analyse des politiques mises en place, j'ai cherché à démontrer comment cette institution a su évoluer face aux enjeux du XXI^e siècle et se réinventer au service d'une cause qui dépasse parfois les frontières de son cadre d'action.

Dans un monde en constante mutation, où les crises écologiques, migratoires et sécuritaires redéfinissent les priorités, il est essentiel de comprendre comment une institution comme la gendarmerie peut s'adapter et innover. À travers cette étude, j'ai cherché à analyser non seulement ses actions concrètes, mais aussi les défis et les limites qu'elle rencontre dans cette mission. Ce travail permet ainsi de mieux appréhender le rôle crucial que joue la gendarmerie dans la construction d'un modèle éthique de sécurité, à l'échelle nationale et internationale.

Résumé

Cette étude s'attache à analyser le rôle de la Gendarmerie nationale dans la protection des biens communs à travers une approche éthique et contemporaine. Institution séculaire, la gendarmerie est pourtant confrontée à des enjeux profondément modernes, dépassant le cadre traditionnel du maintien de l'ordre. En effet, la protection de l'environnement, la défense des droits fondamentaux, l'État de droit et la démocratie s'imposent comme des piliers d'une éthique mondiale que la France s'efforce de promouvoir. Face à ces défis, la gendarmerie, par son statut militaire et sa double compétence civile et militaire, représente un outil privilégié de l'État pour agir tant au niveau national qu'international.

Face aux défis contemporains que sont la protection de l'environnement, la défense des droits fondamentaux et la lutte contre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, la France a utilisé la Gendarmerie comme remparts face aux violations dont ces valeurs ont fait l'objet durant les dernières années. Ayant pu répondre largement aux attentes qu'elle a pu susciter, la Gendarmerie a pu prouver que les moyens dont elle dispose, et notamment son statut militaire, font d'elle un acteur privilégié pour se placer en sentinelle des biens communs et participer au rayonnement de la vision d'une éthique mondiale selon le prisme de l'occident.

Son engagement dans des missions internationales illustre également les tensions inhérentes à la promotion d'une éthique mondiale, entre respect des souverainetés nationales et impératifs sécuritaires. En tant qu'instrument du soft power français, la Gendarmerie s'inscrit dans une dynamique de coopération renforcée avec ses homologues étrangers. Ces collaborations, qu'elles soient européennes ou transnationales sous l'égide de l'ONU, témoignent de la volonté française d'agir comme un acteur clé de la protection des biens communs à l'échelle mondiale.

Bibliographie

Sources juridiques :

Article 6 de l'accord de Londres du 8 août 1945, Statut du Tribunal militaire international.
Art. 113-7 Code penal

Articles :

BERNARD (S.), Ukraine : les experts scientifiques de la gendarmerie à pied d'œuvre in www.gendinfo.fr, 16 avril 2022
CHEVREL (Y.), MASSERET (O.), La gendarmerie, acteur paradoxal de la « sécurité intérieure-extérieure » in *La revue internationale et stratégique*, n° 59, 2005
Clarke (J.), « Does America need a Gendarmerie ? », *Defense News*, avril 2002
FAURE (A.), « Les atteintes à l'environnement et les violences aux élus au cœur des préoccupations des maires et de l'action de la gendarmerie » in www.gendinfo.fr, 20 novembre 2024
HOURS (F.), « Les gendarmes de l'OCLCH enquêtent sur les crimes de guerre en Ukraine » in *Gendinfo*, 17 avril 2022
KISS (A.), « L'ordre public écologique », in Marguerite Boutelet, Jean-Claude Fritz (dir.), *L'ordre public écologique*, Bruxelles, Bruylant, 2005
MONTESQUIEU *De l'Esprit des Lois*, Tome I, Livre XIV, Chapitre premier, 1748
MORIN (C.), « Coopération internationale : action de formation sur les atteintes environnementales au profit des autorités péruviennes » in www.gendinfo.fr, 29 avril 2023
PETRELLA (R.), « Le bien commun : Éloge de la solidarité », Labor, 1996
ROUSSEL (M.), L'intervention de la Gendarmerie nationale dans le conflit en Ukraine : des enjeux stratégiques pluriels in *Cahiers de la sécurité et de la justice* n°56
UCHANG (K.), « *Éthique universelle et mondialisation* » in *L'universalisme dans un monde culturel*, Diogène, 2012/1 n°237, PUF,
VASSEUR (V.), « Ukraine : près de Marioupol, des images satellites révèlent des fosses communes » *France Inter*, 22 avril 2022

Sites internet :

- diplomatie.gouv.fr
- gendarmerie.interieur.gouv.fr
- questions.assemblee-nationale.fr
- cairn.info
- legifrance.gouv.fr

Abréviations :

GIGN : Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
IRCGN : Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie nationale
OCLAESP : Office centrale de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique
OCLCH : Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine
CESAN : Commandement pour l'environnement et la santé
SEPRONA : Servicio de Protección de la Naturaleza
APRONUC : Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge
MINUSTAH : Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti
MINUJUSTH : Mission des Nations unies pour l'appui à la Justice en Haïti
FGE : Force de Gendarmerie Européenne

Essai

Le début du conflit russo-ukrainien en février 2022 a réaffirmé le rôle de la gendarmerie nationale dans ses missions à l'international. Le GIGN a été mobilisé pour assurer la sécurité des représentants et des emprises diplomatiques ; l'IRCGN pour apporter son expertise scientifique notamment dans l'identification forensique ; l'OCLCH dans le cadre d'enquêtes sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, au service de l'instruction ouverte par la Cour Pénale internationale et l'OCLAESP pour l'investigation des impacts environnementaux du conflit. Leur déploiement sur le territoire ukrainien a ainsi placé la gendarmerie nationale française en acteur clé de la défense d'une éthique mondiale au cœur du chaos de la guerre.

Définir l'éthique mondiale implique dans un premier temps de placer une définition sur l'éthique elle-même. L'éthique ne se confond pas avec la déontologie, qui est un concept devenu prioritaire dans la fonction publique. La déontologie regroupe un ensemble de règles, de prescriptions et devoirs encadrant une profession. La déontologie se distingue donc de l'éthique, qui, plus philosophique, se rapproche d'une conception de morale.

On entend au sens d'éthique mondiale l'idée d'une morale supérieure aux intérêts de chacun, composée ensemble de principes élaborés et fondés sur le bon et sur le juste dans une logique globalisante, soit, qui veillerait à regrouper les différentes valeurs. Elle est définie comme « l'ethos général d'une société [...] un processus d'auto-organisation d'une culture à travers les différentes couches d'habitudes et de concepts ayant trait à l'ensemble des relations sociales. »¹ Il s'agit donc d'un ensemble de règles communes. Celles-ci trouvent la légitimité de leur existence dans la nécessité d'une paix durable d'autant plus face à la multiplication des échanges par la mondialisation, et notamment le besoin d'entretenir de bonnes relations pour la durabilité du commerce mondial.

Toutefois, la conception d'une éthique mondiale, existante, demeure utopique en raison des divergences culturelles des différentes régions du monde. Selon la conception de Montesquieu : « S'il est vrai que le caractère de l'esprit et les passions du cœur soient extrêmement différentes dans les divers climats, les lois doivent être relatives & à la différence de ces passions, & à la différence de ces caractères. »² On comprend dès lors la difficulté d'établir des règles normatives globales qui reposeraient sur une éthique mondiale.

Ainsi, relève la pertinence de ce que l'on peut qualifier de biens communs. Il s'agit d'une notion transversale qui contient des ressources abstraites ou non, dont l'importance s'élève à un niveau mondial et mérite une protection universelle. L'idée de bien commun permet de contourner la difficulté de constituer une éthique mondiale pour en dériver des normes universelle, elle se contente d'un noyau essentiel à savoir : le respect des droits de l'homme³ et l'environnement, comme condition essentielle d'une vie durable. On peut par ailleurs lui trouver une origine religieuse, puisque c'est une notion dont le parallèle se retrouve dans le *Laudato si'* du Pape François en 2015, avec la volonté de sauvegarde de la Création, sociale et environnementale.

L'enjeu ici est de déterminer comment la Gendarmerie nationale en France, de par ses différentes missions, notamment extérieure depuis quelques années, se place comme défenseur des biens communs et participe à la construction et la défense d'une éthique mondiale à la française. Par ailleurs, cette mission recoupe également des questionnements s'agissant de l'éthique professionnelle des gendarmes qui exécutent une mission d'importance extra-nationale. Comment la condition militaire des gendarmes est un élément clé des missions de défense des biens communs est un atout indéniable en faveur d'une éthique mondiale. Investis d'une mission de soft power par la recherche de justice, il convient de se questionner sur les réflexions qui peuvent survenir dans l'exercice de cette mission qui peut trouver des limites.

Aussi, une réflexion éthique sur l'enjeu de gouvernance mondiale et de souveraineté au regard

¹ UCHANG (K.), « *Éthique universelle et mondialisation* » in *L'universalisme dans un monde culturel*, Diogenès, 2012/1 n°237, PUF, p54

² MONTESQUIEU *De l'Esprit des Lois*, Tome I, Livre XIV, Chapitre premier, 1748

³ PETRELLA (R.), « Le bien commun : Éloge de la solidarité », Labor, 1996

Il conviendra de se demander comment la gendarmerie, par le vecteur de certaines de ses unités spécialisée incarne les valeurs de protection, de justice et de durabilité, essentielles à la construction d'un monde plus équitable et pacifique et au service de la construction d'une éthique mondiale.

Ainsi, si les dernières missions extérieures de la gendarmerie ont placé celle-ci comme protectrice des biens communs mondiaux (I), c'est en raison de ses particularités qui rendent cette institution à la hauteur des ambitions de co-construction d'une éthique mondiale par la France et ses partenaires (II).

I. La Gendarmerie Nationale, Gardienne des Biens Communs Mondiaux

Les récentes missions de la gendarmerie ont placé celle-ci en rempart contre les crimes de guerre (A) et la criminalité environnementale (B) plaçant ces deux éléments comme des biens communs mondiaux dont la protection justifie une intervention au delà du territoire.

A. Un bastion contre les crimes de guerre et les atteintes aux droits fondamentaux

Le début de l'engagement de la gendarmerie sur la recherche et l'investigation de crimes de guerre à l'occasion du conflit russo ukrainien débute le 4 avril 2022, soit moins de 3 mois après le début du conflit. C'est le parquet national antiterroriste qui ouvre à cette date quatre enquêtes visant des faits pouvant être qualifiés de crimes de guerre susceptibles d'avoir été commis à l'encontre de ressortissant français en Ukraine⁴. Bien qu'à ce moment, les gendarmes de l'OCLCH n'ont pas été déployés directement sur le territoire ukrainien pour enquêter, ils ont réalisé un travail de collecte d'informations à distance, d'analyse d'images satellites et de vidéos. Malgré tout, l'investigation à distance d'images satellites se révèle d'une grande efficacité pour la recherche de crimes de guerre, comme en a témoigné la découverte de charniers près de Marioupol, ou de cadavres civils près de Boutcha⁵. Les éléments collectés par l'OCLCH visent à alimenter les enquêtes du parquet national terroriste d'une part, mais également des enquêtes de la Cour pénale internationale⁶.

De l'ouverture de ces enquêtes a découlé la possibilité, par le vecteur de l'élément de nationalité d'applicabilité de la loi pénale⁷, pour la gendarmerie d'enquêter sur les crimes de haine et les crimes de guerre ayant lieu sur un territoire différent du sien, visant un conflit dont la France est pleinement externe. Aussi, la Convention de Genève du 12 août 1949 prévoit une compétence universelle d'enquêter sur les crimes de guerre, ceux-ci étant définis comme étant l'assassinat, les mauvais traitements des populations civiles dans les territoires occupés, le mauvais traitement des prisonniers de guerre ; le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires⁸. La Fédération Russe ayant reconnu constitutionnellement l'adhésion aux organisations internationales ratifiées par l'URSS, celle-ci reconnaît dans ce cadre, la définition des crimes de guerre. C'est pourquoi, elle adhère dans un premier temps au reflet d'une éthique globale visant ces pratiques, mais elle laisse également la possibilité aux organisations internationales ; et dans l'objet de notre étude à la gendarmerie, la capacité d'enquêter et de se placer comme défenseur de cette conception d'éthique globale.

⁴ HOURS (F.), « Les gendarmes de l'OCLCH enquêtent sur les crimes de guerre en Ukraine » in Gendinfo, 17 avril 2022

⁵ VASSEUR (V.), « Ukraine : près de Marioupol, des images satellites révèlent des fosses communes » France Inter, 22 avril 2022

⁶ Communiqué de presse conjoint du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministre de la Justice du 23 mars 2022.

⁷ Art. 113-7 Code penal

⁸ Article 6 de l'accord de Londres du 8 août 1945, Statut du Tribunal militaire international.

Le déploiement des gendarmes de l'IRCGN en Ukraine s'inscrit dans la continuité de cette idée. Le but de ce déploiement résidait dans le fait d'identifier les victimes et de déterminer les causes de leur mort. Il s'agit aussi de rechercher des preuves matérielles qui pourront alimenter la justice ukrainienne et, par son biais, la Cour pénale internationale, afin de déterminer s'il s'agit de crimes de guerre⁹. Ce déploiement est reconnu comme étant la première fois qu'une équipe d'experts en criminalistique est déployée sur un champ de bataille pour effectuer des constatations directes sur des scènes de crimes de guerre.

Le caractère rapide de ce déploiement marque un tournant du rôle de la gendarmerie dans sa capacité à se placer comme rempart contre les crimes de guerre, ou du moins comme acteur en vue de rendre la justice. Elle s'est placée comme défenderesse de l'éthique mondiale, et a démontré sa capacité à faire la lumière en direct sur des faits de crimes de guerre, qui, habituellement font l'objet d'investigations plusieurs années après leur commission. La gendarmerie a pu dans ce cadre incarner le moyen de récolter des preuves précieuses pour alimenter la justice internationale, en faveur de la défense d'une éthique mondiale : le respect de la convention de Genève.

B. Protéger la planète : un engagement contre la criminalité environnementale

Si historiquement, dès le décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie, celle-ci se voit attribuer un rôle de répression des dépôts sauvages, de surveillance des cours d'eau et de police des forêts, cette problématique est désormais empreinte d'actualité. Le 14 novembre 2024, le Général Hubert Bonneau, nouvellement Directeur Général de la Gendarmerie nationale a défini sa feuille de route et a placé la lutte contre les atteintes environnementales comme un des axes prioritaires de la gendarmerie dans le contexte actuel. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la politique de la gendarmerie en faveur de la protection de l'environnement avec la création en 2023 du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) dont la mission est d'animer, piloter et coordonner l'action de la gendarmerie nationale dans ses fonctions de sécurité environnementale et sanitaire. Le CESAN a autorité sur l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (l'OCLAESP), une unité de police judiciaire disposant de compétences d'investigations dans les domaines de l'environnement et de la santé publique.

Cet office -à la différence de l'OCLCH dont la compétence se trouvait initialement dans l'élément de nationalité de l'application de la loi pénale- a été déployé en Ukraine pour assister les autorités ukrainiennes dans le cadre d'enquêtes portant sur les crimes causant de graves et durables atteintes à l'environnement depuis le début du conflit. En somme, cette fois-ci, l'enquête ne porte pas sur la répression d'un acte commis à l'encontre d'un ressortissant français éventuel ; il s'agit là de défendre la planète, la durabilité de l'environnement comme bien commun de l'humanité.

En plus d'être un vecteur de protection du bien commun que représente la défense de l'environnement, la gendarmerie ambitionne également de placer chacun de ses gendarmes comme porteur de cette éthique avec le projet de développement d'une application sur le Néogend, permettant à chaque gendarme de saisir un diagnostic lui-même et d'identifier une potentielle atteinte à l'environnement¹⁰. Ce projet démontre une montée en puissance de la capacité à répondre aux attentes gouvernementales, notamment avec la formation de 4 000 « enquêteurs environnement » formés sur les thématiques de déchets, de pollution, de maltraitance animale, d'incendies et trafics de produits phytosanitaires¹¹.

En réalité, cela témoigne d'une appréhension de la sécurité environnementale comme une composante environnementale de la sécurité nationale. C'est pour cette raison que la gendarmerie

⁹ BERNARD (S.), Ukraine : les experts scientifiques de la gendarmerie à pied d'œuvre in www.gendinfo.fr, 16 avril 2022

¹⁰ FAURE (A.), « Les atteintes à l'environnement et les violences aux élus au cœur des préoccupations des maires et de l'action de la gendarmerie » in www.gendinfo.fr, 20 novembre 2024

¹¹ *ibid*

se saisit de ces questions. Une approche sécuritaire, et même militaire permet d'obtenir de déployer de larges moyens au service de la défense de la criminalité environnementale. Aussi, par le déploiement à l'international ainsi que les partenariats avec d'autres instances internationales comme la SEPRONA espagnole au Pérou pour dispenser une formation sur les atteintes environnementales¹² révèle l'utilisation de la gendarmerie comme un vecteur de ce qui pourrait être la recherche d'un ordre public écologique comme un ensemble de principes élaborés et fondés sur la justice environnementale qui permet de sauvegarder les ressources naturelles et leurs équilibres entre elles et par rapport aux humaines d'assurer l'accès équitable à des ressources à toute personne et à toute autre espèce vivante.¹³

En s'appropriant la protection de l'environnement comme un bien commun essentiel, la Gendarmerie Nationale démontre sa capacité à évoluer et à s'adapter aux défis contemporains. Par la création du CESAN et le déploiement de l'OCLAESP, elle ne se contente pas de répondre aux exigences actuelles, mais anticipe les besoins futurs en matière de sécurité environnementale. L'initiative de développer une application sur le Néogend illustre cette volonté d'impliquer chaque gendarme dans cette mission, renforçant ainsi l'idée que la défense de l'environnement est une responsabilité partagée. En plaçant l'environnement au cœur de ses priorités, la Gendarmerie Nationale ne fait pas seulement acte de protection, mais contribue activement à la construction d'un avenir durable, où la préservation des ressources naturelles est un impératif moral et éthique pour l'ensemble de l'humanité.

En protégeant les biens communs mondiaux, la Gendarmerie nationale française démontre son engagement envers une éthique mondiale. Cependant, son rôle ne s'arrête pas là : grâce à son statut militaire et à ses compétences judiciaires, elle devient également un ambassadeur de cette éthique à l'échelle internationale, contribuant ainsi à la construction d'un monde plus juste et durable.

II. La Gendarmerie Nationale : Ambassadeur de l'Éthique Mondiale à la Française

Si la gendarmerie remplit aussi bien sa mission d'acteur en faveur de la construction d'une éthique mondiale c'est en partie en raison de son caractère militaire et de sa capacité à être projetée à travers le monde pour faire rayonner la France (A) et ainsi participer à la construction d'une éthique globale dont la protection doit être assurée par la France et ses partenaires en vue de garantir la paix (B).

A. La pertinence du levier militaire de la gendarmerie au service de l'éthique globale

Si la gendarmerie incarne ce rôle de sentinelle des biens communs et construit une éthique mondiale à défendre, c'est parce que cette institution, notamment grâce à son statut militaire et ses missions judiciaires, dispose des moyens des ambitions du rayonnement français. Elle peut remplir une mission de renseignement équilibrée. Elle permet de projeter des militaires sur un territoire en guerre sans les faire combattre, tout en étant le seul corps capable de renseigner les décideurs stratégiques en étant sur place¹⁴. La gendarmerie agit alors comme une sonde, permettant de collecter du renseignement précieux sur les atteintes aux biens communs mondiaux que sont l'environnement et le respect de la dignité humaine en conflits armés et la volonté de pouvoir y impliquer chaque militaire de la gendarmerie pour faire remonter du renseignement place chacun d'eux dans une posture de soldat au service de l'éthique mondiale.

On pourrait qualifier la défense des biens communs que sont : la lutte contre la délinquance environnementale et contre les crimes de haine comme une mission extérieure contemporaine,

¹² MORIN (C.), « Coopération internationale : action de formation sur les atteintes environnementales au profit des autorités péruviennes » in www.gendinfo.fr, 29 avril 2023

¹³ KISS (A.), « L'ordre public écologique », in Marguerite Boutelet, Jean-Claude Fritz (dir.), L'ordre public écologique, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 158.

¹⁴ ROUSSEL (M.), L'intervention de la Gendarmerie nationale dans le conflit en Ukraine : des enjeux stratégiques pluriels in Cahiers de la sécurité et de la justice n°56, p134

dont la gendarmerie est indéniablement l'acteur idéal¹⁵. Dès 1991, le ministre de la Défense Pierre Joxe définissait le continuum de la sécurité intérieure comme le « passage de la période normale à celle de crise, dans des situations où la police nationale ne serait pas en mesure de faire face seule à des formes inhabituelles de violence et où l'intervention des armées serait un moyen trop lourd pour résoudre des conflits qui ne mettent pas fondamentalement en cause l'existence de la nation ou la garantie de ses intérêts vitaux ». La gendarmerie en étant à la fois une force armée et une force de sécurité intérieure permet à la France une grande latitude dans sa capacité d'intervention. Elle permet de projeter des effectifs au service d'une mission de défense de l'éthique mondiale, dans le cas de notre étude, tout en s'astreignant à la proportionnalité et au respect de la souveraineté de chaque État.

Ainsi, la gendarmerie, a, depuis quelques décennies, été engagée dans de nombreuses missions ONU. Au Salvador notamment avec la mission ONUSAL, visant initialement à enquêter sur des éventuelles violations des droits de l'homme puis a participé à une réforme de la police salvadorienne, avec une mission de formation au respect des droits fondamentaux. Cette mission a également été remplie par la gendarmerie au Cambodge avec la mission APRONUC. En Haïti, si la mission MINUSTAH visait également des objectifs de formation et d'encadrement, la mission MINUJUSTH visait, elle, à renforcer l'état de droit. C'est véritablement dans ces missions que la France fournit aux Nations Unies la capacité d'engager sa gendarmerie comme un vecteur de transmission des valeurs occidentales en vue de propager la conception onusienne de l'éthique mondiale dans les pays en développement. Ainsi, même si, à l'inverse des missions purement nationales remplies par l'OCLCH ou encore l'OCLAESP, la gendarmerie française dispose d'un rôle de construction d'un ordre public mondial.

Mais au-delà de son action institutionnelle, c'est aussi l'éthique propre aux gendarmes qui donne toute sa légitimité à cette mission. Fondée sur des valeurs de discipline, d'intégrité et d'impartialité, la déontologie du gendarme constitue un rempart contre les dérives potentielles inhérentes aux interventions en terrain sensible. Cette rigueur éthique est essentielle pour que la gendarmerie ne soit pas perçue comme un outil de domination, mais bien comme un acteur impartial, porteur d'un idéal de justice et de protection universelle.

B. La gendarmerie comme catalyseur de paix et de soft power

Le modèle gendarmique à la française a su démontrer sa capacité à se placer comme un protecteur des biens communs et construire petit à petit les fondements d'une éthique mondiale. Si l'intervention de la gendarmerie pour des missions extérieures est vieille de plusieurs décennies, c'est réellement les 5 dernières années avec notamment le conflit en Ukraine qui a permis à cette institution de déployer l'étendu de ses moyens par une volonté nationale, en vue de protéger des intérêts qui transcendent les intérêts d'un seul État. Dès lors, il est possible de s'interroger sur la pertinence du modèle d'une gendarmerie pour être utilisée comme vecteurs de valeurs morales pour un État sur la scène internationale. Le débat n'est d'ailleurs pas nouveau puisqu'on trouve des questionnements aux Etats-Unis sur l'intérêt de créer une gendarmerie¹⁶. Ainsi, la gendarmerie nationale s'affirme non seulement comme un outil stratégique au service de la paix et de la justice, mais aussi comme un modèle susceptible d'inspirer d'autres nations dans la construction d'une éthique mondiale fondée sur la protection des biens communs.

Au-delà d'une simple mission de protection d'une éthique globale, la gendarmerie se place comme un outil stratégique d'influence. Le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a publié en décembre 2021 une feuille de route de l'influence de la diplomatie française. Celle-ci vise une stratégie de soft power de la France en vue de promouvoir un humanisme au service des biens communs sur la scène internationale avec la protection de valeurs telles que : le respect de la dignité humaine (avec l'abolition de la peine de mort), la démocratie, la défense des droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes et penser l'ensemble des santés humaine, animale et de l'environnement comme les parties d'un tout. De par ce document, la France affirme

¹⁵ CHEVREL (Y.), MASSERET (O.), La gendarmerie, acteur paradoxal de la « sécurité intérieure-extérieure » *in* La revue internationale et stratégique, n° 59, 2005

¹⁶ Clarke (J.), « Does America need a Gendarmerie ? », Defense News, avril 2002

vouloir participer à un projet de « co-construction » du monde. Indéniablement, cela relate une volonté de rayonnement et de soft power. C'est pourquoi, les activités récentes de la gendarmerie dans le monde à travers ses interventions en Ukraine et ses différentes activités au service de la protection des biens communs la place comme un vecteur du soft power français et se présente comme un atout indéniable à ce projet de « co-construction » du monde, soit la réflexion d'une éthique mondiale.

Si l'on pourrait penser que la stratégie française est purement nationale, en réalité celle-ci s'inscrit dans un mouvement européen et international. Il est indéniable que les missions récentes de la gendarmerie renforcent le soft power de la France. Toutefois, sa mission de coopération est indéfectible de ses missions extérieures. La gendarmerie participe à Europol et contribue à la construction de l'espace de liberté, de sécurité et de justice européen. Également, la mise à disposition de gendarmes français au sein de la force de gendarmerie européenne (FGE) démontre bien la volonté française d'inscrire sa gendarmerie dans l'accomplissement de missions dépassant ses simples intérêts nationaux. La France a compris que son rayonnement éthique et notamment par les missions de la gendarmerie, devrait passer par des partenariats européens, voir internationaux et non pas seulement nationaux. La capacité de pouvoir mettre l'Arme à disposition d'institutions internationales démontre aussi l'étendue de ses compétences et la diversité des missions que celle-ci et que ses militaires sont en capacité de remplir.

Pour conclure, à travers ses missions en Ukraine et son engagement dans la protection des biens communs, la Gendarmerie nationale française se positionne comme un acteur incontournable de la défense d'une éthique mondiale. Son intervention contre les crimes de guerre, son implication dans la lutte contre la criminalité environnementale et son engagement dans des missions de coopération internationale traduisent une volonté affirmée de promouvoir des valeurs universelles de justice, de protection et de durabilité. Loin d'être une simple force de sécurité intérieure, la gendarmerie devient un levier de soft power pour la France, contribuant à son rayonnement international en incarnant un modèle de maintien de l'ordre fondé sur le respect des droits fondamentaux et la préservation des ressources communes de l'humanité. Son statut militaire, combiné à ses compétences judiciaires, lui confère une légitimité unique pour intervenir dans des contextes complexes, conciliant souveraineté nationale et coopération internationale.